Le 10 mai 2021

Le conseil de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston siège en séance ordinaire ce 10^e jour du mois de mai 2021, à huis clos, par voie de conférence téléphonique, à 19 h 30.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire.

3. Adoption de l'ordre du jour 2021-05-57

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Constatation du quorum
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021
- 5. Rapport des comités et des activités du mois
- 6. Adoption des comptes payés et à payer
- 7. Approbation de paiement réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
- 8. Office municipal d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston approbation des états financiers au 31 décembre 2020
- 9. Autorisation de branchement des lots 6 427 832 et 6 427 833 aux réseaux d'aqueduc et d'égout
- 10. Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2021-03, ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 2020-03 sur la gestion contractuelle de la Municipalité
- 11. Avis de motion modification au Règlement de zonage et de lotissement
- 12. Transfert de propriété superficiaire 66, rue Bon-Air (lot 5 903 869 du cadastre du Québec)
- 13. Prolongement de la rue Bérubé
- 14. Octroi d'une aide financière pour le parc-école école Tournesol
- 15. RIGIDBNY représentant municipal
- 16. Embauche de monsieur Daniel Ouellet au Service des travaux publics
- 17. Voirie demande de fermeture de fossé au 47, rang du Grand-Saint-Esprit
- 18. Période de questions
- 19. Levée de l'assemblée

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 2021-05-58

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 avril 2021 tel que rédigé.

Adoptée

5. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

6. Adoption des comptes payés et à payer 2021-05-59

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 175 318,70 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 1^{er} mai 2021 totalisant 67 191,00 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du *Centre Richard-Lebeau* en date du 30 avril 2021 totalisant 15 588,02 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 30 avril 2021 totalisant 89 349,12 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

7. <u>Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs</u> 2021-05-60

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif aux loisirs et à la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

NOM	RÉSERVE	MONTANT	Raisons / commentaires
Boucher, Mikael		227,47 \$	175 \$ Cellulaire déneigement / 52,47 \$ pub Facebook
Carignan, Lise	RÉSERVE	33,90 \$	Fête Nationale
Cheveau, Marianne	RÉSERVE	119,51 \$	Vert St-Léo (86 rue Allard)
Golf Le Pro	RÉSERVE	1 200,00 \$	Aide financière 2021
	Total	1 580,88 \$	

Adoptée

8. Office municipal d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston – approbation des états financiers au 31 décembre 2020 2021-05-61

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston (OMH) a déposé ses états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, au bureau de la

Municipalité;

CONSIDÉRANT que les états financiers 2020 démontrent des revenus de 105 466 \$ et des dépenses de 151 809 \$, ce qui représente un déficit de 46 343 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 de l'*Office municipal d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston* tels que déposés au bureau municipal;
- De verser 10 % du déficit, soit la somme de 4 634 \$ à l'Office municipal d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston.

Adoptée

9. <u>Autorisation de branchement des lots 6 427 832 et 6 427 833 aux réseaux d'aqueduc et d'égout 2021-05-62</u>

CONSIDÉRANT la demande de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout pour les propriétés qui seront situées aux 708 à 718 et 720 à 730, rang 9;

CONSIDÉRANT que ladite propriété n'est pas desservie par les services d'aqueduc et d'égout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'autoriser, sous la supervision du personnel des travaux publics, le branchement des services d'aqueduc et d'égout pour les lots 6 427 832 et 6 427 833 du cadastre du Québec;
- De facturer à 9429-3156 Québec inc. les frais de 2 500 \$ par branchement, tel que prévu au Règlement 2018-06 de la Municipalité.

Adoptée

10. Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2021-03, ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 2020-03 sur la gestion contractuelle de la Municipalité

Le conseiller René Doucet, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro le conseiller René Doucet ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 2020-03 sur la gestion contractuelle de la Municipalité.
- Dépose le projet du règlement numéro 2021-03, intitulé Règlement numéro 2021-03 modifiant le règlement numéro 2020-03 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston.

11. Avis de motion - modification au Règlement de zonage et de lotissement

La conseillère Sylvie René, par la présente :

 Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-04 ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 2016-09 et le Règlement de lotissement numéro 2016-10.

12. <u>Transfert de propriété superficiaire - 66, rue Bon-Air (lot 5 903 869 du cadastre du Québec)</u>

2021-05-63

CONSIDÉRANT qu'en 2018 la Municipalité a dû enlever au 66, rue Bon-Air, avec l'accord du propriétaire de l'époque, une longueur d'environ 80 pieds de conduite d'acier rendue dangereuse à cause de l'érosion et de la désuétude de la conduite;

CONSIDÉRANT que cette conduite servant aux drainages de terres agricoles et de la rue Villeneuve avait été installée, il y plusieurs années, dans un fossé de drainage existant, par la Municipalité avec le consentement du propriétaire;

CONSIDÉRANT la Municipalité a réinstallé, à ses frais, une conduite de 30 pouces de diamètre servant aux drainages des terres agricoles et de la rue Villeneuve, et ce, afin d'éviter l'érosion des terrains contigus et d'autoriser une dépense de 3 000 \$, plus taxes à cet effet:

CONSIDÉRANT que, tel que prévu initialement, la servitude réelle et perpétuelle de passage d'environ 8 mètres pour entretenir la conduite et/ou le fossé de drainage existant et situé au 66, rue Bon-Air n'a pas été effectuée;

CONSIDÉRANT qu'à ce stade il y a lieu de procéder à un transfert de propriété superficiaire afin de régulariser la partie du terrain visée par lesdites installations;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- De mandater Auger Dubord, arpenteurs-géomètres, afin d'effectuer le lotissement pour délimiter la zone touchée par les infrastructures municipales et ainsi créer deux lots;
- De mandater Me Sophie Lamothe-Comeau, notaire afin de procéder au transfert de ladite propriété superficiaire située au 66, rue Bon-Air (lot 5 903 869 du cadastre du Québec);
- Que le maire, monsieur Laurent Marcotte et la directrice générale, madame Galina Papantcheva, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston tout document relatif à la présente.

Adoptée

13. <u>Prolongement de la rue Bérubé</u> 2021-05-64

CONSIDÉRANT la rencontre de monsieur René Bérubé, de Gestion Céré inc., avec les membres du conseil municipal le 4 novembre 2020, en lien avec le prolongement de la rue Bérubé à Saint-Léonard-d'Aston;

CONSIDÉRANT que monsieur Bérubé a demandé à la Municipalité de se porter favorable au raccordement des services d'aqueduc et d'égouts sur le lot 6 092 807, en lien avec le prolongement de la rue Bérubé;

CONSIDÉRANT que monsieur Bérubé a également demandé le consentement de la Municipalité relatif au plan-projet de lotissement, déposé par ce dernier lors de cette rencontre du 4 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- Que la Municipalité est favorable au raccordement des services d'aqueduc et d'égouts, et ce, en conformité avec les dispositions applicables de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et les différentes déclarations de conformité et/ou autorisations (certificat d'autorisation) en lien avec le prolongement de la rue Bérubé (lot 6 902 807);
- Que ce prolongement devra aussi prendre en considération les travaux d'aqueduc, d'égouts, d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable;

 Que la Municipalité est favorable au plan projet de lotissement déposé par monsieur René Bérubé, de Gestion Céré inc., lors de la rencontre avec le conseil municipal du 4 novembre 2020.

Adoptée

14. Octroi d'une aide financière pour le Parc-école – école Tournesol 2021-05-65

CONSIDÉRANT que l'école Tournesol de Saint-Léonard-d'Aston souhaite améliorer son Parc-école;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est soucieuse de la santé mentale et physique des enfants de son milieu;

CONSIDÉRANT que ce projet d'amélioration du Parc-école a une influence directe sur la santé physique et mentale;

CONSIDÉRANT que les modules du Parc-école sont désuets et non sécuritaires;

CONSIDÉRANT que la population utilise ce parc en dehors des heures de classe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

 Que la Municipalité octroie la somme de 5000 \$ pour le projet d'amélioration du Parcécole de l'école primaire Tournesol en lien avec le remplacement de leur module de jeu.

Adoptée

15. <u>RIGIDBNY – représentant municipal</u> <u>2021-05-66</u>

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un nouveau représentant auprès de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY):

CONSIDÉRANT que le conseiller municipal Jean-Claude Guévin accepte de représenter la Municipalité auprès de cette dernière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- De nommer à titre de représentant pour la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston monsieur Jean-Claude Guévin auprès de la RIGIDBNY pour l'année 2021.

Adoptée

16. <u>Embauche de monsieur Daniel Ouellet au Service des travaux publics 2021-05-67</u>

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher monsieur Daniel Ouellet afin d'appuyer et de bonifier l'équipe en place;

CONSIDÉRANT que monsieur Ouellet fera entre 15 et 20 heures par semaine, selon les besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De procéder à l'embauche de monsieur Daniel Ouellet au Service des travaux publics à raison de 15 à 20 h par semaine, selon les besoin de la Municipalité.

Adoptée

17. <u>Voirie – demande de fermeture de fossé au 47, rang du Grand-Saint-Esprit 2021-05-68</u>

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Claude Jutras concernant la fermeture du fossé en façade de sa propriété située au 47, rang du Grand-Saint-Esprit;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés qui exige l'autorisation du conseil municipal avant de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT l'état des lieux et la recommandation du responsable des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'autoriser monsieur Claude Jutras à fermer le fossé, en façade de sa propriété située au 47, rang du Grand-Saint-Esprit;
- Que les frais inhérents à ces travaux soient à la charge du propriétaire;
- Que les travaux devront être exécutés conformément au règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés et sous la supervision du responsable des travaux publics.

Adoptée

18. Période de questions

La séance étant à huis clos, la période de questions allouée aux citoyens n'a pas lieu.

19. <u>Levée de l'assemblée</u> 2021-05-69

Il est proposé	par le	e conseiller	Jean	Allard	et	unanimement	résolu	de	lever	la	séance	à
19 h 47.												

Laurent Marcotte, maire	Galina Papantcheva, directrice générale
Adoptée	